

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 41

Séance du 18 JUIN 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 35

Tous les délégués, sauf

MM. GOETZ, MEYER J. P., Mme HITTLER, M. WEISBECKER, (excusés) qui
étaient représentés respectivement par Mme BEYLER, MM. STEIG, VOGEL,
Mme RICHTER.

MM. WEISHAAR, STEINER, HERRLE, NEUHARD, WINLING, LIEHN, (excusés)

DEL. N° 80 /2001

OBJET : SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

Le Président informe le Bureau que suite à la consultation engagée en vue de la réalisation de l'étude technico-économique préalable à l'établissement du schéma directeur d'assainissement, quatre bureaux avaient été consultés.

Trois bureaux ont répondu positivement : Emch+Berger, Berest et Diag Etudes.

La sous-commission « assainissement » propose de retenir le bureau Emch+Berger, moins-disant.

- VU sa délibération du 22 janvier 2001 par laquelle le Conseil Communautaire charge le S. D. E. A. de l'élaboration du cahier de charges de l'étude technico-économique préalable à l'établissement du schéma d'assainissement

- VU sa délibération du 5 mars 2001 approuvant le projet de cahier de charges élaboré par le S. D. E. A., fixant le coût d'objectif de l'étude d'élaboration du schéma d'assainissement et la rémunération du S. D. E. A. pour le pilotage de ladite étude

- CONSIDERANT la proposition de la sous-commission « assainissement »

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

. d'attribuer le marché négocié de réalisation de l'étude technico-économique préalable à l'établissement du schéma directeur d'assainissement au Bureau EMCH ET BERGER au prix de 13 659,43 €, soit 89 600 F H. T.

Pour extrait certifié conforme
DURRENBACH, le 19 juin 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

